

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2013

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 13 (jusqu'au point 7) puis 12 (à partir du point 8)

Procurations de vote : 3 puis 4 (à partir du point 8)

Convocation faite et affichée le : 24 juin 2013

L'an deux mille treize, le vendredi vingt huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. André BOULLIN, M. Jean-François CLAUDE, M. Gilbert DOUCET, M. Auguste HAUTEMANIERE, M. Gilbert LARSONNEUR, Mme Marcelle LE BORGNE, M. Philippe LE BORGNE, M. Paul LECERF, Mme Denise LEPAYSANT, M. Jean LEPETIT, M. Gilbert PELLETIER , Mme Annick PERROT, Mme Fabienne BARBEY, M. Thierry HELIE (jusqu'à la fin du point 7)

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Gilles AUGER donne pouvoir à M. Jean LEPETIT, M. Jean-Claude HAUTEMANIERE donne pouvoir à M. Gilbert LARSONNEUR, M. Thierry HELIE donne pouvoir à M. Gilbert PELLETIER (à partir du point 8) , M. Daniel SIMON donne pouvoir à M. Philippe LE BORGNE.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Stéphane CREVON, Mme Marie-Claire LE GAL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Mme Fabienne BARBEY est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour, ce qui est unanimement accepté.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2013

10) Financement des feux d'artifice - Autorisation de signer une convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'entériner le montant de la participation des commerçants pour un montant de 50€.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec chaque participant.

B – Affaires portuaires

11) Clôtures des comptes - Autorisation de signer une convention

Monsieur Gilbert Doucet précise qu'il y a un solde positif de 538 000 € à répartir entre la SPL, le conseil général et la commune. Il explique que le premier bilan de la SPL sort en négatif en 2012 et sera de même facture en 2013. Il expose sa perplexité sur la manière dont les amortissements sont calculés, cette méthode ne permettant pas à la SPL d'investir. Il faut en outre ajouter le dragage du port qu'il est urgent d'effectuer.

Monsieur le maire précise que l'on est à l'aube de quelque chose de nouveau avec ce système de SPL qui modifie les règles du jeu.

Les sommes sont les suivantes :

- Conseil Général : 65 000 €
- SPL : 230 000 €, dont 150 000 € à la signature de la convention et 80 000 € au 01/02/2014.
- commune : 316 000 €

À la question de Monsieur Jean-François Claude qui demande si la fréquentation du port est en baisse, Monsieur Gilbert Doucet répond que l'activité est au contraire un peu meilleure que l'année précédente.

Madame Fabienne Barbey s'inquiète de savoir si la commune devra payer pour le fonctionnement du port. Monsieur le Maire expose que la commune abonde dans le capital de la SPL, mais que la gestion proprement dite du port relève de la SPL, qui détient plusieurs variables d'ajustement, le trafic du port notamment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux opérations financières de clôture de la concession du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

C – Affaires communales

12) Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire retrace le déroulement de la procédure de mise en place du PLU. Il évoque les différents avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et mentionne les contraintes